

**Au théâtre,
ce soir****PAR MOHAMED BOUHAMIDI**
mbouhamidi2001@yahoo.fr

A la troisième fois, j'ai fini par y prêter attention. Aux deux premières, je pensais qu'il s'agissait tout juste de curiosité pour un événement que je tenais pour médiocre. Mais là, à Belcourt, avec mes amis d'enfance dont je saisisais la moindre intonation, la moindre inflexion, la moindre malice fugace dans le regard, la moindre pointe de gouaillerie dans les propos, je comprenais les questions que l'on m'avait posées ailleurs.

Ces mêmes amis d'enfance m'ont donné, en 2004, une leçon de sciences politiques quand ils m'avaient expliqué qu'ils ont voté pour Bouteflika contre les généraux. Pas une fois cette hypothèse ne m'avait traversé l'esprit et ce sont eux, qui me prennent pour un homme avisé, qui me l'apprennent.

Alors je leur ai retourné leurs questions. Que pensaient-ils, eux, de ce procès Khalifa ? Et il faut dire qu'ils s'y intéressent. Ils achètent plus régulièrement les journaux, se répètent ce qu'ils ont lu sur l'un ou sur l'autre, rien beaucoup. Alors ils m'ont parlé des plus petits détails des dépositions rapportées par les journaux, mais en les tournant en dérision. Avec eux, cet aspect du comique m'apparaissait avec évidence quand il m'avait échappé les deux fois précédentes avec d'autres gens.

Ils ne suivaient pas le procès pour un quelconque rebondissement, ni pour une quelconque révélation. Dans leur tête, ce procès était plombé à l'avance par l'instruction et par l'arrêt de renvoi. Ils le regardent vraiment comme on regarde une pièce de théâtre. Ils jugent des performances des uns et des autres à jouer un rôle dans une mise en scène, ils jaugent les arguments, les questions, les réponses. C'est comme s'ils allaient décerner un oscar ou un ballon d'or. Quel joueur ou quel acteur allait les surprendre. Le procès de Blida est devenu pour eux un immense divertissement et comme tous les Algérois ils enveloppent dans leur dérision ce message latent qu'on ne va la leur faire. Seul moment de tension, seul moment où perça le mépris et une sorte de dégoût, la déposition de Sidi Saïd. Il s'agissait de leur argent, de leur syndicat et ils ont mal avalé qu'il s'en sorte avec cette facilité. A l'un d'eux qui a pensé que ses pairs de l'UGTA allaient peut-être agir, ils ont répondu unanimes et chacun à sa façon : "Pourquoi, ils sont propres, ses pairs ?" Le théâtre peut être nauséux parfois.

Cette attitude « sportive » de mes amis m'a complètement désarçonné ; en arriver à intérioriser l'impudeur du système pour se mettre à voir qui en montrera le plus. Et moi qui essayais de comprendre ce qui se passait à Blida.

M. B.

PERISCOPE

periscope2007@yahoo.fr

Le Soir d'Algérie - Mardi 13 février 2007 - Page 2

LIMOGEAGE CHEZ KHALIDA

Le directeur de la Cinémathèque algérienne, M. Hacène l'Hadj Abderrahmane, vient d'être limogé de son poste par M^{me} Khalida Toumi, a-t-on appris de sources concordantes.

A l'origine de cette disgrâce ministérielle, une lettre ouverte adressée à Bouteflika par cet ancien moudjahid, docteur d'Etat en sciences de l'art, afin d'exposer au chef de l'Etat son problème de logement.

Ce qui, manifestement, n'a pas été du goût de la ministre de la Culture.

**Quand le procès suscite
des vocations**

Le déroulement du procès Khalifa et les informations contradictoires qui n'ont pas manqué de l'entourer semblent susciter des vocations chez les uns et les autres. Il en est ainsi de ce nouveau site internet (www.khalifa-revelation.com) qui vient d'être balancé sur la toile et dont les initiateurs font état d'informations qui, quoique difficilement vérifiables, s'avèrent fort troublantes.

**La CNAS
nous écrit**

Suite à la parution de l'article intitulé "La valse des milliards" dans la rubrique Bazooka de votre édition du lundi 12 février 2007, j'ai l'honneur de vous informer que la CNAS dément catégoriquement l'information rapportée, selon laquelle le président et les membres du conseil d'administration de la CNAS perçoivent des "salaires faramineux" dans l'exercice de leur mandat qui se trouve être exercé à titre bénévole et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n°92-07 du 4 janvier 1992 portant statut juridique des caisses de Sécurité sociale et organisation administrative et financière de la Sécurité sociale.

La CNAS ne fait que régler aux administrateurs, et toujours en application des dispositions de l'article 20 du décret précité complété par l'arrêt du 17 novembre 1993, des frais de déplacement engagés par les administrateurs dans le cadre de leur mission sur la base des justificatifs fournis par les concernés.

**Le directeur général
de la CNAS**

**La nouvelle taxe
de Medelci**

Du côté du département de Mourad Medelci, on réfléchirait à l'instauration d'une nouvelle taxe, qualifiée de "taxe de l'espace" par les initiés, qui sera imposée aux opérateurs économiques algériens qui recourent à l'insertion de spots publicitaires sur les chaînes satellitaires arrosant notre pays. C'est ce que révèlent des sources crédibles en précisant que l'Algérie n'aura, en fait, pas innové, puisque beaucoup de pays, faisant face au même phénomène, y recourent déjà.

**le
HIC**

lehic.dz@hotmail.com

**LEVER DES COULEURS NATIONALES OBLIGATOIRE
CHACQUE MATIN POUR LES ÉLÈVES**

lehic